

CARTE DES CIO : LA MOBILISATION PAYE !

CIO du 93

Nous venons d'apprendre que trois CIO supplémentaires sont finalement repris par le rectorat, suite à la décision du ministère d'octroyer une rallonge de la carte cible : les CIO de Aulnay, Gagny et Stains. Ils vont donc être transformés eux aussi en CIO d'état à la rentrée 2017. Cette décision du ministère est due aux nombreux courriers d'élus du département adressés à la ministre dénonçant ces fermetures inacceptables et celui du SNES-Créteil demandant lui aussi une augmentation de la carte cible pour l'académie.

Par ailleurs, le Conseil départemental 93 a de son côté accepté de maintenir le financement des CIO de Clichy et Aubervilliers, qui ont été construits dans le cadre des collèges en PPP (partenariat public-privé) en 2014.

Un groupe de travail sur la carte cible se tiendra au rectorat vendredi 9 décembre 2016

Si nous sommes donc maintenant à 13 CIO repris, le compte n'y est toujours pas !

Trois CIO manquent toujours à l'appel : Bondy, Le-Blanc-Mesnil et Bobigny.

Nous devons maintenir la mobilisation :

- la [pétition est en ligne](#) (pensez à nous ramener les pétitions papier)
- continuez à contacter les élus locaux (conseillers municipaux, départementaux, députés, sénateurs)
- Contactez la presse

Venez soutenir les collègues du CIO de Bondy lundi 5 à partir de 18h30 (voir le flyer en PJ)

CIO du 94

Une réunion syndicale s'est tenue le jeudi 1^{er} décembre et a permis de faire le point sur la situation du 94 : le CD n'a toujours pas officialisé sa décision et le rectorat a communiqué aux équipes concernées les hypothèses de regroupements et donc de fermeture. 4 fermetures de CIO sont prévues : Nogent-sur-Marne (regroupé à Vincennes), Charenton-le-Pont (regroupé à Créteil), L'Haÿ-les-Roses (regroupé à Villejuif) et Saint-Maur-des-Fossés (regroupé à Champigny) dans l'hypothèse du désengagement.

Le rectorat explique que le CD 94 souhaite un désengagement en douceur et bienveillant. Il n'en est pas moins que le résultat reste insupportable pour les équipes qui subissent ce couperet : les DCIO vont perdre leur poste et se voir assignés à un poste de DCIO éloigné ou à une mission quelconque, les personnels administratifs ne sont pas assurés de voir leur poste maintenu, les CO-Psy vont perdre en lisibilité et en proximité avec leur public.

L'administration se dit à l'écoute et bienveillante... Mais elle fait fi de l'inquiétude et de la souffrance des équipes dont le CIO est prévu à la fermeture.

Tout le réseau est impacté : regroupement des équipes dans des locaux exigus et non adaptés, éloignement des établissements du secteur, redécoupage, fiches de missions pour les directeurs-trices...

Il y a beaucoup d'incertitudes encore pour le 94, certes, mais le rectorat utilise toujours l'argument de l'inévitabilité du projet de carte cible. Il faut connaître précisément les intentions du conseil départemental. Nous avons demandé une audience sans réponse pour le moment. Si ce silence persiste nous proposons un rassemblement devant le CD 94 !

D'autres actions doivent être débattues, la mobilisation et la communication permettront de rappeler que nous ne sommes pas prêts à voir rayé de la carte du 94 quatre CIO !

Organisons-nous dès maintenant pour prévoir des soirées de soutien aux CIO, courriers aux élus et partenaires.

Faute de réponses satisfaisantes au GT du 9 Décembre, il faut prévoir un rassemblement devant le rectorat le 15 décembre 2016.

Le devenir des postes

Le mouvement des personnels administratifs et des CO-Psy se fera au printemps. Le CTA, actant les fermetures de CIO, se sera tenu et permettra le déclenchement des MCS (mesures de carte scolaire).

En revanche, pour les DCIO le mouvement a lieu en ce moment (fermeture du serveur le 6/12 à midi). Le rectorat a fait le choix de geler tous les postes de DCIO de l'académie. L'année 2017-2018 va donc être une année « de transition », au cours de laquelle les collègues vont être en AFA (affectation à l'année) sur un poste de DCIO libéré (soit par un départ - retraite, autre fonction ou mutation dans une autre académie), soit sur une mission. N'oublions pas non plus la promesse du secrétaire général de faciliter l'obtention de congés-formation et l'accompagnement vers des concours (chef d'établissement ou IEN). Les affectations définitives se feront pour la rentrée 2018 (et donc à partir du mouvement de décembre 2017), et ils-elles bénéficieront alors des points de MCS.

Grilles des non titulaire Contractuels

Le gouvernement a publié un décret le 29 août 2016 concernant les non titulaires. Ce décret précise à la fois les modalités de recrutement, l'accompagnement et la formation des personnels non titulaires ainsi que de nouvelles grilles indiciaires et catégories.

Avant la mise en application de ce décret, un groupe de travail se réunira le 16 décembre 2016 autour des propositions faites par l'administration. Le SNES avancera ses propres revendications afin d'améliorer la situation des contractuel-les de l'académie. Le SNES informera immédiatement les collègues de l'avancée de ces discussions.

L'avenant actuellement envoyé aux collègues avec le nouvel indice ne peut en aucun cas faire apparaître un indice inférieur au contrat signé ou la dernière fiche de paye comme la loi le précise.

Nous vous rappelons que ce n'est ni l'échelon ni la catégorie qui détermine le traitement mais l'indice.

D'ores et déjà, il n'y aura plus que deux catégories : catégorie un bac + 3 et au-delà, et catégorie deux infra licence.

Toutes et tous les collègues doivent impérativement signer et renvoyer l'avenant qu'elles et ils vont recevoir à la date prévue : avant le 2 12 2016.

Faites-nous remonter par mail toute situation qui poserait problème...

